

Au lycée Professionnel :

« Tu vas devoir effectuer des périodes de formation en milieu professionnel !! »

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel font **partie intégrante** de la formation. Elles permettent de réaliser les mises en situation obligatoires en milieu professionnel, lieu où tu vas acquérir certaines compétences « métier » qui ne peuvent être obtenues qu'au **contact de la réalité professionnelle**.

Elles t'offriront :

- ✓ La mise en application et la consolidation des compétences acquises au lycée.
- ✓ Le travail sur des situations réelles difficilement simulables au lycée.
- ✓ L'acquisition de nouvelles compétences.
- ✓ L'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de l'entreprise et du monde professionnel.

Les PFMP sont des **moments pédagogiques** à part entière qui impliquent une **continuité pédagogique entre le lycée professionnel et l'entreprise**. En outre, elles participent à la certification des compétences de certaines épreuves et sous-épreuves de l'examen.

C'est donc une étape importante pour ton entrée future dans le monde du travail.

Par conséquent, tout élève qui n'a pas fait ses PFMP sera ajourné !!

J'atteste avoir pris connaissance du document.

NOM : PRENOM : CLASSE :

Fait à Mana le :

Signature d'élève :

Signature du responsable légal :